

Présentation de l'agenda 21 de Serris – 22 septembre 2011 Compte-rendu

Après le discours de Mme OFFROY sur la genèse de l'agenda 21 mondial et sur l'opportunité de le décliner à l'échelle locale, et une présentation des élus de Serris en charge d'une délégation, présents pour exposer tour à tour les actions relevant de leur secteur respectif, il a été révélé les 2 défis et les 4 axes de l'agenda 21 communal :

- POUR UN CADRE DE VIE HARMONIEUX ET DE QUALITE

Axe 1 : construire une ville durable

Axe 2 : Favoriser un développement profitable à tous

- POUR DES INTERACTIONS SOLIDAIRES ET RESPONSABLES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Axe 3: Vivre ensemble dans une ville solidaire

Axe 4 : Etre responsable, une préservation par tous du territoire

Définis par 28 objectifs et qui se déclinent en 89 actions.

| AXE 1: | Objectif 1-1 | Réaliser un écoquartier : projet phare de l'Agenda 21 | |
|--|--------------|--|-----------------|
| Construire une ville durable | Objectif 1-2 | Promouvoir un urbanisme durable et accueillant | Actions 1 à 5 |
| | Objectif 1-3 | Intégrer les espaces naturels dans le maillage urbain | Actions 6 à 8 |
| | Objectif 1-4 | Entretenir la nature en ville | Actions 9 à 11 |
| | Objectif 1-5 | Valoriser l'usage des espaces agricoles locaux | Actions 12 à 14 |
| | Objectif 1-6 | Mieux prendre en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air | Actions 15 à 17 |
| AXE 2: | Objectif 2-1 | Proposer une diversité de logements accessibles à tous | Actions 18 à 21 |
| Favoriser un développement local profitable à tous | Objectif 2-2 | Planifier et encourager les modes déplacements alternatifs | Actions 22 à 25 |
| | Objectif 2-3 | Améliorer l'offre cyclable et les cheminements doux | Actions 26 à 28 |
| | Objectif 2-4 | Valoriser les transports en commun | Actions 29 à 32 |
| | Objectif 2-5 | Diversifier l'activité économique | Actions 33 à 36 |
| | Objectif 2-6 | Mobiliser les entreprises sur la prise en compte du développement durable | Actions 37 à 40 |
| AXE 3: | Objectif 3-1 | Poursuivre une gestion durable des modes de garde | Actions 41 à 43 |
| Vivre ensemble dans une ville solidaire | Objectif 3-2 | Sensibiliser les enfants au développement durable | Actions 44 à 46 |
| | Objectif 3-3 | Favoriser l'information et l'implication des enfants et des jeunes à la vie locale | Actions 47 à 50 |
| | Objectif 3-4 | Rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées | Actions 51 à 53 |
| | Objectif 3-5 | Intégrer les personnes âgées dans la ville | Actions 54 à 56 |
| | Objectif 3-6 | Promouvoir le patrimoine, la culture et le sport | Actions 57 à 60 |
| | Objectif 3-7 | Renforcer la solidarité locale et internationale | Actions 61 à 63 |

| AXE 4: | Objectif 4-1 | Développer des pratiques écoresponsables des services municipaux | Actions 64 à 68 |
|---|--------------|---|-----------------|
| Etre responsable, une préservation par tous du territoire | Objectif 4-2 | Renforcer la performance énergétique des équipements publics | Actions 69 à 72 |
| | Objectif 4-3 | Inciter à la performance environnementale des logements | Actions 73 à 75 |
| | Objectif 4-4 | Maîtriser les consommations d'eau potable et valoriser les eaux pluviales | Actions 76 à 78 |
| | Objectif 4-5 | Mobiliser tous les acteurs du territoire pour développer une écogestion des déchets | Actions 79 à 81 |
| | Objectif 4-6 | Développer la démocratie locale par des moyens innovants | Actions 82 à 85 |
| | Objectif 4-7 | Suivre et évaluer l'Agenda 21 | Actions 86 à 89 |

Mme OFFROY qui coordonne l'ensemble de la présentation indique que le document ne fait pas que décrire chaque objectif et action, mais rappelle à chaque fois les actions déjà engagées au titre de chaque objectif, donnant ainsi une lecture cohérente et légitime de notre engagement en faveur du Développement durable. Il est aussi rappelé qu'il s'agit du 1^{er} programme (2011-2017).

Par ailleurs, des actions partenariales (en particulier avec le SAN ou l'EPAF) sont évoquées, montrant que nous sommes dans une dynamique d'évolution en synergie avec d'autres acteurs de la vie politique locale.

Chacun des objectifs découlant des 4 axes a ensuite été évoqué succinctement, selon la structuration du document :

AXE 1 : CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE : cet enjeu pose les fondamentaux d'un aménagement durable dans une ville en cours de construction où la place de l'homme face à la nature et de sa préservation reste prépondérante, avec un 1^{er} objectif - réaliser un éco-quartier - représentant l'objectif phare de l'agenda 21, puisqu'il sera un site d'expérimentation des bonnes pratiques en faveur du développement durable, vecteur d'exemplarité, une ambition affichée il y a 3 ans au travers de notre projet de ville. M. GAYAUDON rappelle les enjeux de ce projet, prévu dans le cadre de la phase 4 de notre développement et concernera le quartier Est du centre urbain : performance environnementale des bâtiments, recours aux énergies renouvelables, gestion exemplaire de l'eau et des déchets, promotion des déplacements doux et transports en commun en site propre, mixité sociale, accessibilité par tous et pour tous, implication des habitants...

La promotion d'un urbanisme durable et accueillant se fera en appui des nouveaux documents d'urbanisme (SCOT, PADD, PLU). Elle sera facilitée :

- en intégrant la place des espaces verts et naturels dans le maillage urbain dès la conception (trame verte et bleue),
- en poursuivant la création d'espaces de convivialité tout en proposant une gestion différenciée des parcs et jardins déjà mise en place sur la commune (entretien plus respectueux de la nature, des sols et de l'eau),
- en favorisant l'accueil de jardins familiaux sur le territoire et les jardins pédagogiques pour les enfants,
- en valorisant l'usage des espaces agricoles : une quarantaine d'hectares sont réservée en zone PRIF (Périmètre régional d'intervention foncière) permettant le maintien d'activités agricoles
- en encourageant la création d'une AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), et la mise en place de marchés de producteurs locaux
- en prenant mieux en compte les nuisances sonores et la qualité de l'air.

<u>L'AXE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT LOCAL PROFITABLE A TOUS</u> passe par un juste équilibre à trouver avec les partenaires, entre une diversification nécessaire du tissu économique, une diversité dans l'offre de logement et le renforcement du réseau de transport en commun. Ceci dans un contexte d'évolution constante dû à l'urbanisation de notre secteur. Les leviers d'intervention réside dans :

- la poursuite d'une politique en faveur d'une diversité de logements accessibles à tous
- La finalisation d'un Programme local de l'habitat cohérent et équilibré initié par le SAN
- l'élargissement de l'offre des modes de déplacements alternatifs pour répondre aux lourdes conséquences sanitaires et environnementales qu'engendre la circulation routière, responsable de plus de 35% des émissions de CO₂ (Mise en place de PDA, PDE, covoiturage, pédibus...)
- le renforcement de l'offre cyclable et des cheminements doux
- l'amélioration, l'adaptation et plus généralement le développement du transport en commun, enjeu majeur en milieu urbain pour répondre aux objectifs de réduction des déplacements motorisés du Grenelle 2. S'agissant d'une compétence intercommunale, une vigilance s'imposera sur l'évolution nécessaire du RER A, le renforcement du réseau local de transport en commun, le soutien au Transport en Commun en Site Propre et à l'intermodalité.
- La diversification de l'activité économique pour offrir un panel de réponses aux usagers et aux utilisateurs
- La mobilisation des entreprises locales sur la prise en compte du DD

<u>L'AXE 3 : VIVRE ENSEMBLE DANS UNE VILLE SOLIDAIRE</u> suppose une mobilisation de tous, de tous les instants et dans tous les domaines afin de maintenir et enrichir le lien social. Développer et entretenir la conscience collective au service du bien vivre ensemble et donc de la solidarité est un des enjeux forts de notre agenda 21. Les objectifs couvrent chaque élément constitutif de la population :

- Petite enfance: Poursuite d'une gestion durable des modes de garde en proposant des modes d'accueil adaptés et en développant des démarches innovantes
- Enfance: Sensibilisation au développement durable à amplifier via l'alimentation bio et de projets périscolaires
- Jeunesse : Implication des jeunes à la vie locale à intensifier. Projet de Contrat Educatif Local et de Comité Consultatif des Jeunes
- Handicap : Meilleure prise en compte de l'accessibilité aux personnes marginalisées (faciliter l'accessibilité aux espaces publics, au sport, à la culture, à l'emploi...)
- Personnes âgées : Poursuite de leur intégration dans la vie quotidienne (Conseil des Sages, services dédiés, actions intergénérationnelles...)
- Patrimoine: Valoriser et promouvoir la dimension patrimoniale permet de renforcer l'identité communale (préserver son histoire, connaître ses racines, comprendre son évolution). Mieux la marquer, dans un contexte de ville nouvelle, au travers de la pratique de la culture et du sport est un atout essentiel pour développer la responsabilité individuelle au profit de la citoyenneté collective.
- Solidarité locale et internationale : Se préoccuper de la précarité locale tout en restant ouvert au monde et à ses grandes disparités. Provoquer l'échange pour s'enrichir mutuellement humainement (soutien à l'épicerie solidaire, insertion professionnelle, projet de jumelage)

L'AXE 4 : ETRE RESPONSABLE, UNE PRESERVATION PAR TOUS DU TERRITOIRE : C'est dans les villes que se concentrent les enjeux majeurs : transport, habitat, éducation à l'environnement... L'élu local doit informer, expliquer, sensibiliser, innover, inciter, susciter l'échange, partager, en rappelant que chacun porte une part de responsabilité dans l'emprunte écologique. A lui de démontrer que le développement urbain peut se faire en limitant les impacts sur l'environnement. A lui de montrer l'exemple :

- En développant des pratiques éco-responsables (communication, achats publics, dématérialisation, gestion raisonnées des équipements publics...)
- En renforçant la performance énergétique des équipements
- En incitant à la performance environnementale des logements
- En maitrisant la consommation d'eau potable
- En mobilisant tous les acteurs en vue d'une meilleure éco-gestion des déchets
- En développant la démocratie locale (La logique participative est essentielle pour susciter l'adhésion au développement durable)
- En créant une maison du développement durable (lieu d'échanges et de rencontres)
- En suivant et évaluant régulièrement les actions : afin de garantir la pérennité de l'agenda 21

La démarche éco-responsable de la municipalité devant être le vecteur essentiel pour favoriser l'appropriation généralisée des bonnes pratiques.

Après avoir remercié l'ensemble des élus pour leur participation, Mme OFFROY laisse la parole à M. MASSON, Vice-président au SAN en charge des Travaux, qui partage l'idée que les politiques doivent mettre les outils en place afin de promouvoir le développement durable et faire changer les comportements.

Il évoque l'adoption du projet d'agglomération s'inscrivant dans cette démarche, l'élaboration d'une charte de développement durable partagée avec les partenaires, la convention pour le développement d'un réseau de chaleur sur la ZAC du Prieuré, la construction des équipements publics dans une démarche de qualité environnementale, la norme ISO 14001 pour la gestion des plans d'eau, la gestion différenciée des espaces verts, le programme de réduction de l'intensité de l'éclairage public, l'actualisation du Schéma de Cohérence Territorial et son PADD, le schéma de réseau cyclable du Val d'Europe, la démarche PEDIBUS à Magny le Hongre, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, la création d'une commission accessibilité, le suivi du tri sélectif, les initiatives permettant de rebooster le développement économique. Il conclut en rappelant que sans une démarche coordonnée et sans partage de compétence, les efforts seraient vains.

Pour finir, Mme OFFROY remercie M. AGASSANT du Bureau d'études BMJ RATINGS qui a accompagné durant 2 ans la municipalité dans l'élaboration de son agenda 21 - il précise que c'est maintenant le démarrage concret de la mise en œuvre du programme d'actions en continuité avec les démarches déjà initiées, dans l'objectif de construire une ville agréable à vivre grâce à l'implication de tous les acteurs du territoire -, sans oublier Sarah MOSNIER, chargée de mission DD, pour sa constance et sa compétence qu'elle va maintenant mettre au profit de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation du programme. Elle conclut en indiquant qu'avec l'agenda 21, nous entrons dans un processus de partage des projets et de responsabilités, pour encourager le bien vivre collectif, décent et respectueux des uns et des autres et de l'environnement qui nous entoure.

La soirée se termine autour d'un verre où chacun, habitants, partenaires, agents municipaux et élus, a pu échanger ses impressions.